

**Décision n° 2013-1298**  
**de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**  
**en date du 22 octobre 2013**  
**abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à**  
**la société ING Telecom**

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 01-686 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'utilisateurs mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 04-0578 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 20 juillet 2004 relative aux modalités d'attribution des codes points sémaphores ;

Vu la décision n° 05-0521 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 septembre 2005 recommandant l'utilisation de certains formats de numérotation aux interfaces d'interconnexion ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société ING Telecom (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 06-0618 en date du 28 février 2006) ;

Vu la liquidation judiciaire de la société ING Telecom en date du 12 juin 2013 ;

Après en avoir délibéré le 22 octobre 2013 ;

Décide :

**Article 1** - A compter du 22 octobre 2013, les dispositions attribuant à la société ING Telecom (Siren : 483 180 477) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

<b>Type de ressources</b>	<b>Ressources restituées</b>	<b>Décision d'attribution</b>	<b>Date de la décision d'attribution</b>
Préfixe de sélection du transporteur à quatre chiffres	16 22	2010-0765	01/07/2010

**Article 2** - Le directeur des services de communications électroniques et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 22 octobre 2013

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI